
Le point de vue d'une parlementaire :

Le Canada et l'Organisation mondiale du commerce

par Sarmite D. Bulte, députée fédérale

En 1998 et 1999, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a tenu des séances publiques à Ottawa et dans tout le Canada pour examiner les objectifs commerciaux et le prochain programme de l'Organisation mondiale du commerce. Il a aussi étudié les intérêts prioritaires du Canada dans la Zone de libre-échange des Amériques. Ces séances ont eu lieu à un moment où les pays sont confrontés à des décisions et à des choix cruciaux dans le cadre du processus de négociation complexe qui se déroule multilatéralement sous l'égide de l'OMC et dans les forums régionaux qui se développent, tels que la Zone de libre-échange des Amériques qui est proposée. Le présent article examine la façon dont les parlementaires peuvent contribuer à définir une politique commerciale internationale et un environnement économique propices aux intérêts commerciaux du Canada dans le monde entier.

Le commerce international est devenu une question locale. Ce qui se passe très loin, autour des tables de négociation, a des répercussions sur toutes sortes de domaines de la vie quotidienne. Alors que la tendance augmente, on ne peut pas laisser la formulation des politiques commerciales se dérouler à huis clos et être effectuée par seulement quelques agents responsables. La société entière et tous les paliers de gouvernement doivent participer.

Notre comité a eu pour rôle d'encourager les citoyens de tout le pays à participer à l'étude, à nous faire part de leurs idées et à

suivre le déroulement de ses activités au cours des semaines et des mois qui ont suivi.

Le rapport final reflète les longues séances tenues partout au Canada et présente l'opinion de nombreux Canadiens et groupes intéressés sur la vaste gamme de questions qui seront abordées lors des futures négociations de

l'Organisation mondiale du commerce. Il incombe au gouvernement de répondre à ces points de vue ainsi qu'aux

recommandations présentées dans le rapport et de garantir qu'elles sont examinées et prises en considération lors du processus d'établissement des objectifs et priorités pour les négociations.



Sarmite Bulte est la députée de Parkdale-High Park. Elle était présidente du Sous-comité du commerce internationale, des différends commerciaux et des investissements internationaux et elle était membre associée du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international qui a récemment effectué une analyse du Canada et de l'Organisation mondiale du commerce. Le présent article est une version révisée de la présentation qu'elle a faite le 10 août 1999 lors de la 38^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth qui s'est tenue à Québec.

Le Canada à l'OMC : vers un programme pour le millénaire

En menant dans tout le pays certaines des séances les plus complètes jamais tenues, le Comité permanent a cherché à obtenir l'apport public le plus large et le plus franc possible sur les principaux choix politiques qui gouverneront la « Ronde du millénaire de l'OMC », qui sera lancée lors de la Conférence ministérielle de Seattle en novembre 1999. Il y a eu 425 comparutions, soit 88 par des associations industrielles, 26 par des gouvernements, 61 par des universitaires, des chercheurs et des professionnels, 85 par des représentants de la société civile et 64 par des particuliers.

Les parlementaires et les comités législatifs sont bien placés pour servir d'intermédiaires entre l'autorité exécutive et les divers groupes d'intérêt dans un domaine aussi important que la politique commerciale internationale à l'OMC.

Le rapport du Comité aborde de façon approfondie certains objectifs généraux du Canada à l'OMC, ainsi que des sujets d'intérêt sectoriel précis, particulièrement l'agriculture, dossier difficile avec lequel les intérêts canadiens en matière d'exportation et d'approvisionnement sont aux prises, et la question sociale, qui est épineuse (principalement les normes du travail et de l'environnement). En dépit de quelques commentaires minoritaires de partis en désaccord, le rapport du Comité permanent reflète un large consensus et fait preuve d'une grande cohérence dans ses 39 recommandations qui sont liées à nos intérêts dans les négociations de la ronde de l'OMC, dans la mise en application des accords de l'OMC et dans l'amélioration du mécanisme de règlement des différends et qui visent à s'assurer que l'OMC peut contribuer à la gestion des affaires publiques à l'échelle mondiale et à la stabilité sans porter atteinte à sa sphère première de responsabilité en matière de commerce. Le document est donc représentatif de ce que peuvent faire les parlementaires fédéraux pour influencer sur la position du Canada dans les négociations de l'OMC en travaillant ensemble.

Le rapport recommande que le Parlement joue un rôle continu dans l'examen des résultats des négociations commerciales avant que ne soient signés des accords légaux liant les parties et avant d'appliquer la législation. De même, le rapport sur la Zone de libre-échange des Amériques prévu cet automne aura un effet similaire. Il aidera à définir les intérêts et la position du Canada dans les négociations commerciales de l'hémisphère, qui avanceront cet automne avec les deux réunions, à Toronto, du Forum sur les affaires dans les

Amériques et la réunion des ministres du commerce de l'hémisphère. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international espère que son rapport aura une incidence importante sur la position du gouvernement au cours de la nouvelle ronde de l'OMC. Le gouvernement doit répondre au document dans une période de 150 jours.

L'importance de l'investissement et du commerce internationaux

Pour tous les parlementaires, l'une des premières exigences est qu'ils soient conscients de l'importance de l'investissement et du commerce internationaux et qu'ils aident leurs électeurs à s'en rendre compte également. On a connu sept années consécutives de croissance record des exportations canadiennes. La valeur des biens et services exportés a dépassé 367 milliards de dollars en 1998. Et chaque milliard de dollars d'exportation représente 15 000 emplois. La croissance annuelle des exportations et des importations est respectivement de 8,1 p. 100 et de 6,4 p. 100, devançant ainsi fortement la croissance du PIB. Les exportations représentent maintenant plus de 38 p. 100 du PIB, ce qui fait du Canada le pays le plus orienté vers le commerce du G7/8. Le commerce canadien se diversifie dans le sens de la matière grise et de la valeur ajoutée, ce qui a des effets nets positifs sur la croissance générale de l'emploi et de l'économie et sur nos circonscriptions. Il y a même une plus forte augmentation des flux vers l'intérieur et vers l'extérieur de l'investissement direct – ce dernier dépasse le premier depuis 1996. En 1998, les rentrées au Canada ont été de 22,9 milliards de dollars, alors que les Canadiens ont investi 39,8 milliards de dollars à l'étranger, ce qui constitue un record. Tandis qu'un emploi sur dix au Canada est attribuable à l'investissement étranger, l'investissement canadien croissant à l'étranger aidera à préparer le terrain pour le commerce de l'avenir ainsi que pour l'ensemble de l'activité économique. Cette performance commerciale positive du Canada se réalise dans un contexte mondial où, lorsqu'on regarde vers l'an 2000, le commerce mondial de biens et services dépassera 8 billions de dollars (2 billions de dollars de plus qu'en 1995). Bien que les sondages d'opinion publique indiquent que les Canadiens apprécient de plus en plus les effets positifs d'un commerce et d'un investissement plus importants à l'échelle internationale, en dépit du débat sur les détails d'une plus grande libéralisation des ententes commerciales, les députés doivent en faire prendre plus conscience à leurs électeurs.

Les députés doivent saisir les répercussions négatives potentielles de l'expansion du commerce international et être conscients des mécanismes et des programmes gouvernementaux qui sont en place pour aider l'industrie canadienne à s'adapter au changement d'environnement. Il est important que nous comprenions les critiques de façon à pouvoir y répondre.

Les résultats de nos consultations publiques ont révélé les critiques suivantes :

- l'OMC promeut un programme axé sur les entreprises, particulièrement sur les entreprises multinationales et leurs alliés dans les pays de l'OCDE;
- les plus petits groupes d'intérêt et ceux qui représentent les travailleurs salariés, les consommateurs, l'environnement et les ressources humaines, ainsi que les intérêts des pays en développement sont sous-représentés;
- le mécanisme de règlement des différends interfère avec la souveraineté des pays en régissant les politiques intérieures relatives à des domaines comme les services sociaux et la culture;
- le processus général de l'OMC n'est pas transparent;
- le public est insuffisamment consulté sur les questions de politique commerciale;
- les pays devraient s'attacher à évaluer les résultats de l'Uruguay Round avant de s'engager dans d'autres discussions.

Les députés peuvent également s'assurer que les électeurs sont informés de la politique gouvernementale en tentant d'obtenir un programme de négociations généralisé :

- qui suive le rythme des changements en matière de technologie, de pratiques commerciales et de société;
- qui offre un environnement stable pour les négociants et les investisseurs;
- qui offre aux consommateurs un plus grand choix et des prix moins élevés;
- qui maintienne notre capacité à réglementer dans l'intérêt public dans des domaines tels que la culture, les soins de santé, l'éducation, les programmes sociaux, les normes de travail, les programmes pour les peuples autochtones, les programmes pour les minorités et les programmes pour la gestion des ressources naturelles;
- qui vise à ce que les institutions internationales répondent davantage aux besoins et aux préoccupations de la population.

Questions de politique commerciale

Les parlementaires doivent évaluer et accroître la compréhension, par le public, des principales questions de politique commerciale qui définissent en grande partie le contexte international dans lequel évoluent nos industries et nos entreprises. En tant que pays exportateur où règne la liberté des investissements et la liberté de circulation des capitaux, le

Canada a bénéficié d'un régime de commerce international qui est axé sur des règles et au sein duquel le commerce et les investissements internationaux sont aussi libéralisés que possible. Plus précisément, les entreprises canadiennes ont besoin d'un accès libre aux marchés internationaux, surtout aux marchés importants que sont les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et de nombreux pays en développement clés. On sait bien – et des exemples surgissent chaque jour – que la discrimination en matière d'accès aux marchés ou d'investissements conduit au protectionnisme qui peut naître pour diverses raisons liées notamment aux tarifs douaniers, aux barrières non tarifaires, à la santé et aux normes ou aux intérêts locaux. Dans certains cas, le Canada possède des politiques qui peuvent restreindre l'entrée pour des raisons politiques ou dans des secteurs sensibles clés; le fait que certains secteurs agricoles soient régis par des offices de commercialisation constitue un bon exemple de cette situation. Les efforts du gouvernement pour garantir un système commercial ouvert et axé sur des règles se concentrent sur l'OMC, mais, au fil des ans, ils ont porté aussi sur la promotion du libre-échange bilatéral et régional au moyen d'initiatives telles que l'ALE, l'ALENA, sur une libéralisation des échanges dans le cadre de l'APEC, ainsi que sur la conclusion d'accords bilatéraux spécifiques destinés à faciliter le commerce, les investissements et l'administration de l'impôt. Certains programmes et initiatives à plus grande échelle peuvent provoquer des différences politiques, mais il est utile que les parlementaires, quelle que soit leur allégeance politique, aient une compréhension de base de ces questions et programmes afin d'aider à mettre en place, pour le commerce et les investissements internationaux, un milieu politique qui soit propice aux opérations des entreprises canadiennes à l'étranger. Nous devons également être en mesure d'expliquer aux industries locales en difficulté pourquoi le Canada doit garder son marché ouvert aux importations étrangères conformément aux normes de l'OMC, particulièrement dans les cas où nous échouons dans le règlement de différends, et en fonction des règles internationales contre le dumping et les subventions administrées par le Tribunal canadien du commerce.

Encouragement des entreprises canadiennes

Les députés peuvent aider à encourager les entreprises locales à comprendre qu'elles peuvent faire concurrence dans le monde entier et pas seulement aux États-Unis. Nous devons mieux conscientiser nos électeurs aux avantages que présente le fait de considérer le monde comme un marché. En encourageant toutes les entreprises et les industries à étendre leurs marchés en examinant les possibilités internationales, au niveau de la circonscription, les plus petites entreprises peuvent être encouragées à devenir exportatrices. Tout en étant incitées à le faire, les entreprises devraient toutefois être prévenues qu'elles

doivent bien se préparer par des recherches appropriées et un choix judicieux de leurs marchés cibles et qu'elles doivent avoir un plan d'exportation en place avant de se lancer.

Les entreprises peuvent prendre un premier contact avec les programmes fédéraux en communiquant avec Équipe Canada Inc. à l'aide d'un numéro sans frais (1-888-811-1119) ou par l'intermédiaire d'un Centre local de services aux entreprises du Canada, qui peut constituer un guichet unique pour les services disponibles, notamment le Programme de développement des marchés d'exportation. L'accès au Service des délégués commerciaux établi dans plus de 130 bureaux à l'étranger peut être inestimable pour tirer profit des possibilités d'un marché particulier au chapitre du commerce et des investissements. La Société pour l'expansion des exportations et la Corporation commerciale canadienne peuvent offrir des services et des conseils importants en matière de financement, d'assurance et de formation d'équipes pour l'exportation. Il faudrait informer les compagnies constituantes de certains programmes spécialisés du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international qui sont conçus pour les petites et moyennes entreprises en général et qui vise plus particulièrement à aider les sociétés appartenant à des femmes, à des autochtones, à des groupes multiculturels et à de jeunes entrepreneurs. La gamme de ces programmes touche à la capacité d'établissement, aux contacts, à la formation, aux bases de données et à d'autres éléments essentiels destinés à aider ces entreprises à mieux réussir en tant qu'exportatrices.

Il se peut que les députés puissent informer les entreprises locales sur les innombrables initiatives et programmes gouvernementaux et privés qui existent aux niveaux fédéral et provinciaux.

Des programmes encouragent les collectivités locales à attirer les investissements étrangers, auxquels on doit maintenant près d'un emploi sur dix au Canada. Il existe également d'importants programmes provinciaux de soutien à l'internationalisation des entreprises. En soutenant les intérêts des industries et des entreprises pour l'exportation à l'échelle nationale et à celle de leur circonscription, les parlementaires peuvent faciliter les présentations et l'accès aux divers services gouvernementaux qui existent aux niveaux fédéral et provincial.

Un groupe de travail multisectoriel a été spécifiquement formé pour fournir une rétroaction directe sur ces nouvelles initiatives. On a demandé à des petites et moyennes entreprises qui ont participé aux missions d'Équipe Canada de parler de leurs préoccupations et de faire des suggestions sur la manière d'accroître l'efficacité des missions futures et des programmes

parallèles. On a également demandé aux participants à d'autres programmes de mettre la main à la pâte. Les parlementaires pourraient faire davantage pour informer leurs électeurs de ces ressources.

Activités interparlementaires

Dans le contexte de leurs responsabilités, les parlementaires peuvent faire ou aider à faire diverses démarches qui aideront l'industrie canadienne à l'étranger. Au cours de réunions interparlementaires, par exemple dans le Commonwealth, la francophonie ou les innombrables associations bilatérales et groupes d'affinité, les parlementaires canadiens peuvent souligner à leurs collègues des autres pays l'importance de maintenir un système de commerce international ouvert ainsi que des relations commerciales bilatérales constructives avec le Canada. Dans le cas de contacts parlementaires avec des partenaires commerciaux importants, comme les États-Unis ou l'Europe, il peut se présenter des occasions d'appuyer la position du gouvernement sur des différends commerciaux précis et des problèmes d'accès à des marchés qu'éprouvent des entreprises canadiennes et de sensibiliser nos collègues parlementaires à cette position. Bien que de telles démarches auprès des parlementaires étrangers, et donc indirectement auprès des gouvernements de leurs pays, ne puissent pas toujours garantir un succès immédiat, elles peuvent aider à faire en sorte que la position canadienne se fasse entendre clairement par les législateurs et les représentants officiels étrangers.

Lors de ses réunions semestrielles, l'Union interparlementaire propose un important débat sur la situation politique et économique dans le monde. Elle a récemment étudié une des recommandations qui était incluse dans le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international – c'est-à-dire l'étude de l'établissement d'un comité permanent des parlementaires de l'OMC qui serait composé de délégations de représentants des parlements des pays membres. Le nouveau réseau parlementaire des Amériques associé à l'Organisation des États américains peut aider à l'instauration de la Zone de libre-échange des Amériques.

Conclusion

Les parlementaires canadiens à tous les niveaux peuvent jouer un rôle important pour appuyer les intérêts de l'industrie canadienne à l'échelle internationale en encourageant les entreprises canadiennes et en recommandant des approches en matière de politique commerciale à l'aube d'une nouvelle ronde de négociations de l'OMC. Une communication et une coopération efficaces des parlementaires fédéraux et provinciaux sur les questions commerciales peuvent garantir que les intérêts provinciaux sont entièrement intégrés dans le programme commercial national.